TRANSPORT AÉRIEN

La nouvelle aérogare reportée à 2023

La crise sanitaire a failli avoir la peau du chantier de la nouvelle aérogare ouest de l'aéroport Roland-Garros. Après plusieurs mois de discussions, l'Etat confirme le lancement du projet, dont la livraison partielle a été reportée à « mi-2023 », au prix d'une refonte des financements.

Attendu de pied ferme par tout le secteur de la construction, le projet de nouvelle aérogare ouest de Gillot promettait d'être un des chantiers phares de ces trois prochaines années. Et c'est sans doute ce qui l'a sauvé.

Hier, le président de la plateforme Guillaume Branlat a confirmé que ce projet, mis en suspens depuis le début de la crise sanitaire, allait pouvoir être conduit à son terme… mais selon un calendrier légèrement remanié, qui visera une mise en service partielle de l'infrastructure mi-2023, soit un an de plus que ce qui était envisagé.

« La question de la poursuite s'est clairement posée. La crise sanitaire a été extrêmement brutale pour nos finances. Sur l'année 2020, nous prévoyons une baisse de trafic de 54% pour les passagers et de 25% pour le fret. Nous avons perdu 30 millions d'euros de chiffre d'affaires », rappelle le président du directoire de la société aéroportuaire, qui confie avoir été *« agréablement surpris par le soutien »* sans faille de ses actionnaires, à savoir l'Etat (60%), la CCIR (25%), la Région et la commune de Sainte Marie (15%).

Car les discussions financières, pas tout à fait bouclées, n'ont pas été une partie de plaisir. Initialement, la société aéroportuaire prévoyait de couvrir les 160 M€ d'investissements prévus entre 2021 et 2024, en mobilisant prêts, subventions et fonds propres, à hauteur d'un tiers chacun. Problème, ses capacités d'autofinancement ont été réduites à néant par la crise. Il faut donc que les subventions publiques prennent le relais.

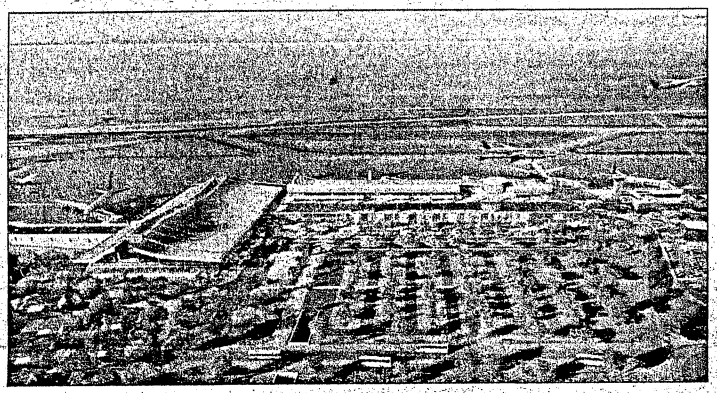

Le futur terminal ouest, dédié aux arrivées, ne sera livré qu'en 2023. (Crédit Aia life designer)

La Région a d'ores et déjà acté une rallonge de 20 M€, issus des fonds européens d'urgence post-Covid (React-EU), ce qui portera la participation de Bruxelles à 70 M€. Les règles d'éligibilité imposent néanmoins de terminer le chantier d'ici 2023, ce qui explique que le dérapage de calendrier reste, somme toute, assez limité.

« Pour être dans les temps, il faut qu'on démarre impérativement le chantier mi-2021 », rappelle Guillaume Branlat, qui vient de relancer la procédure de consultation des entreprises.

Projet architectural inchangé

En complément des fonds européens, la société aéroportuaire souhaiterait bénéficier également du plan de relance gouvernemental, à hauteur de *« 10 ou 20 millions d'euros »*. Mais cette candidature bute aujourd'hui sur la réglementation européenne qui lui interdit de dépasser 52% d'argent public sur le total des investissements. Des discussions sont engagées pour porter ce seuil à 70%, ce qui laisserait 30% à la charge de l'aéroport (fonds propres et emprunt).

Dans l'immédiat, si le projet architectural, présenté l'an dernier, reste inchangé, certaines parties du bâtiment ont été différées (l'étage supérieur notamment), pour pouvoir ramener l'enveloppe globale à 146 millions d'euros.

« Si nous avons pu maintenir ce projet d'aérogare bioclimatique, c'est parce qu'il marque une ambition forte en matière de développement durable avec son système de ventilation naturelle, qui offrira les meilleures garanties sanitaires pour éviter la propagation des virus », indique Guillaume Branlat, qui tenait hier un point presse, entouré de Jacques Billant et Didier Robert.

« C'est dès aujourd'hui qu'il faut préparer l'après-crise. La relance économique passe par la commande publique et par les travaux que ces investissements vont générer auprès des entreprises réunionnaises », souligne le préfet de La Réunion.

« Nous devons continuer à porter sur le long terme cette ambition de faire de l'aéroport Roland-Garros le premier aéroport de la zone océan Indien », renchérit le président de Région, qui a par ailleurs insisté sur *« la nécessité de travailler en complémentarité avec Pierrefonds »*.

Guillaume KEMPF

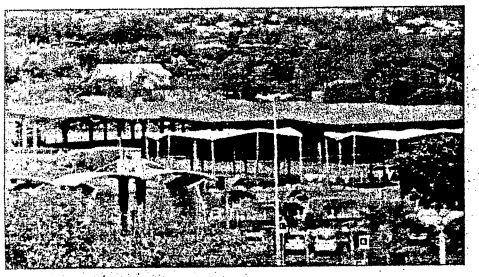

L'aménagement des abords a déjà démarré, à l'image du futur parking « loueurs », couvert d'ombrières photovoltaïques. (Photo Philippe Chan Cheung)

Plan de sauvetage imminent pour Corsair

Corsair serait-elle en passe de devenir l'Air Austral antillais ? C'est le scénario qui semble se dessiner, d'après le magazine *Challenges*, qui annonce que la compagnie aérienne est sur le point d'aboutir dans sa recherche de nouveaux actionnaires. Il s'agirait, selon l'hebdomadaire économique, d'un *« attelage original »* comprenant *« le département de Guadeloupe et un consortium d'hommes d'affaires antillais »*. Le tour de table, qui rappelle beaucoup celui d'Air Austral, changerait beaucoup de choses chez Corsair, qui accentuerait son ancrage territorial aux Antilles, où elle est implantée de longue date.

L'opération, si elle devait se confirmer, aurait par ailleurs le mérite d'éclaircir l'horizon financier du transporteur, frappé de plein fouet par la crise sanitaire. Lâchée par son actionnaire, le groupe Intro Aviation, lui-même en difficulté, Corsair a été une des seules compagnies françaises à ne pas bénéficier des prêts garantis par l'Etat, Bercy exigeant une recapitalisation préalable.

Toujours selon *Challenges*, l'Etat aurait accepté d'apporter *« son appui à ce plan de reprise »* en *« débloquant un financement public en coordination avec Bruxelles »*. Le dossier est entre les mains du Comité interministériel de restructuration industrielle (Ciri), un organisme interministériel chargé d'aider les entreprises en difficulté, qui s'était déjà penché, en son temps, sur la situation d'Air Austral. Sollicitée par Le Quotidien, la direction de Corsair, n'a pas souhaité faire de commentaire.

TAK prend la présidence de Pierrefonds

Fervent défenseur de l'aéroport sudiste, André Thien-Ah-Koon vient d'être élu à la présidence du Syndicat mixte de Pierrefonds. Sa candidature a été proposée par le président de la Civis, Michel Fontaine, témoignant d'une convergence de vue entre les deux principaux actionnaires de l'infrastructure aéroportuaire (aux côtés de la Région et du Département et la commune de Saint-Leu).

André Thien Ah Koon succède, à ce poste, à l'ancien maire de Saint-Louis, Patrick Malet, qui ne pouvait être candidat à sa succession faute de s'être présenté aux dernières municipales.

Dans un communiqué, la Casud évoque le *« contexte particulièrement délicat »* lié à la crise sanitaire, responsable de l'interruption de tous les vols commerciaux depuis le 15 mars. *« Le challenge est donc énorme pour relancer l'aéroport du Sud. […] C'est dans un esprit d'équipe qu'André Thien Ah Koon s'est engagé à rechercher avec ses collègues toutes les solutions qui permettront à Pierrefonds de redécoller pleinement »*, ajoute la collectivité.

L'an passé, la plateforme nourrissait de grandes ambitions pour relancer le trafic voyageur (environ 100 000 passagers en 2019) grâce à une collaboration renforcée avec Air Mauritius et pour développer les exportations agricoles. Des réflexions étaient par ailleurs en cours pour faire venir une compagnie long-courrier. Autant de projets que la crise sanitaire est venue balayer.

André Thien Ah Koon vient d'être élu à la tête du Syndicat mixte de Pierrefonds. (Photo Emmanuel Grondin)

ENVIRONNEMENT

Aider les communes au zéro phytosanitaire

Forma'Terra forme les collectivités pour réduire l'utilisation de produits chimiques de synthèse dans l'entretien des espaces communaux. Un label a été mis en place.

Dix communes se sont lancées dans le projet de faire disparaître les produits phytosanitaires de synthèse des espaces dont elles s'occupent. Quatre d'entre elles sont en train d'y réussir. Saint-André, La Plaine-des-Palmistes, Le Port et Saint-Joseph pourraient obtenir dans les mois qui viennent le niveau 3 du label « Pour des collectivités sans pesticides à La Réunion ». Il se matérialise par un endormi de profil cerclé de rose. Il est souvent installé au-devant des cimetières.

En 2016, l'Etat finançait dans le cadre de la loi Labbé et le plan Ecophyto 2 les projets qui œuvraient pour la suppression des produits phytosanitaires de synthèse dans les jardins végétalisés et les infrastructures (JEVI).

À La Réunion, c'est l'Etablissement public local d'enseignement et de formations professionnelles agricoles, Forma'Terra, à Saint-Paul qui a choisi, avec la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON) et l'Union nationale des entreprises du paysage (Unep), de proposer aux communes de s'engager dans une charte régionale. Depuis 2017, c'est l'Ademe qui a repris le financement du projet.

Changement pour les administrés

Jean-Denis Naze, élu à l'Environnement à Saint-Joseph, confirme que l'aide apportée a été très importante en termes d'accompagnement et de formation. C'est la vie des agents qui s'est retrouvée le plus impactée par cet engagement de la mairie.

Ne plus utiliser de désherbant sous-entend notamment revenir plus souvent sur un même site, y tondre la pelouse, y arracher les mauvaises herbes, mettre en place un paillage. Les agents des services environnement et sports de la commune du Sud ont donc suivi les formations proposées par Forma'Terra.

Changer les habitudes n'est pas simple mais les bienfaits pour la santé que représente cette évolution rallient en général les derniers sceptiques. C'est d'ailleurs pour protéger ses agents et les administrés des méfaits des produits phytosanitaires que Saint-Joseph s'est lancée dans la démarche dès 2015.

Les administrés ont dû aussi se faire à la chose, notamment dans les cimetières. Il a fallu laisser pousser l'herbe avant de pouvoir l'entretenir correctement et les usagers peuvent vite avoir une impression d'abandon.

Aujourd'hui, les herbes folles ont laissé la place à des allées vertes. Le cimetière y a gagné. Il faut expliquer aux gens ce qui se passe, confirme Jean-Denis Naze.

« Jardiner avec la Nature »

Il faut aussi que les services communaux discutent entre eux. À Saint-Joseph, l'élu confirme que des échanges ont lieu avec le service d'urbanisme pour s'assurer de la pertinence des choix de plante ou encore pour la protection d'arbres emblématiques de la ville. Des collaborations à multiplier et approfondir si on en croit Jérôme Masson, chargé de mission: *« Il arrive que des urbanismes conçoivent des très beaux espaces verts mais qui se dégradent rapidement faute d'un entretien adapté »*.

C'est pour lutter contre pareil désagrément et pour aider les mairies dans la création et l'épanouissement de leurs jardins que Forma'Terra et ses partenaires ont produit des guides: « Méthodes alternatives à la lutte chimique dans la gestion de l'enherbement des espaces publics à La Réunion » et « Les bases d'une démarche pour la gestion écologique de la nature en ville à l'île de La Réunion ».

Mais la loi pour l'entretien des JEVI ne concerne pas que les entités publiques, elle s'adresse aussi aux jardiniers privés qui ne peuvent plus non plus acheter de produits phytosanitaires chimiques de synthèse depuis le 1er janvier 2019. Un premier guide d'une vingtaine de pages « Jardiner avec La Nature à La Réunion » est sorti. Distribué gratuitement, on ne le trouve plus actuellement. Le volume deux qui approfondira le jardin créole devrait sortir prochainement.

Gabrielle CHARRITAT

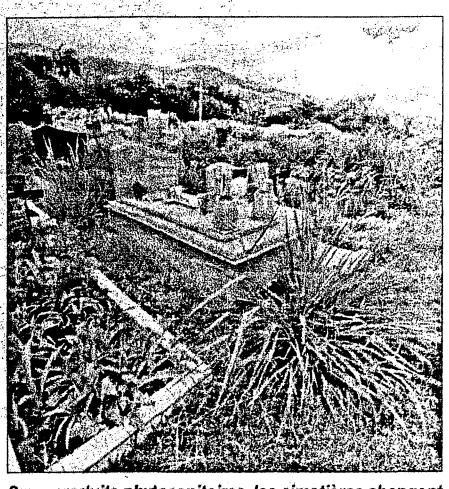

Sans produits phytosanitaires, les cimetières changent de visage. (Photo d'illustration Emmanuel Grondin)